

Délibération n°2024-02-19b

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande de subventions fonds verts volet mobilité rurale : mise en place d'un service de Transport à la Demande

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	16
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimon

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Délibération n°2024-02-19b



Le président explique qu'à la suite du plan d'action mobilité 2024, voté en conseil communautaire le 15 février 2024, la collectivité souhaite engager les premières actions au service du territoire.

Afin d'apporter un service au cas par cas aux habitants dépourvus de voiture, de permis de conduire ou de capacités de conduire, le plan d'action 2024 prévoit la mise en place d'un service de Transport à la Demande (TAD). Conçu pour répondre aux spécificités du territoire, le service permettra aux usagers de rejoindre la ville centre d'Ussel qui concentre une partie essentielle des équipements, commerces et services nécessaires. Il valorisera également les bassins de vie existants en permettant aux habitants des petites communes de rejoindre les communes ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) ou pôles d'équilibres et de bénéficier des atouts de ces communes proposant une densité d'usages et de services à la population.

Le type d'utilisateur ciblé correspond majoritairement aux seniors en perte progressive d'autonomie représentant environ 35 % de la population mais aussi aux publics jeunes sans permis et personnes en incapacité de conduire.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 178 340 € HT soit 214 000 € TTC :

- Année 2024 : 33 340 € HT soit 40 000 € TTC
- Année 2025 : 145 000 € HT soit 174 000 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Fonds Vert	89 170 €	50 %
Contrat Plan Etat Région	53 502 €	30 %
SOUS TOTAL Subventions	142 672 €	80 %
Participation du demandeur : autofinancement	35 668 €	20 %
TOTAL	178 340 €	100 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de la mise en place d'un service de Transport à la Demande, pour un montant de 178 340 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre du Fonds vert Mobilités Rurales « Volet 2 - Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 50%, soit une subvention sollicitée de 89 170 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,
 Délibération certifiée exécutoire après réception de la
 sous-préfecture,
 À Ussel, le 11 avril 2024**

Le Président,
 Pierre Chevalier

